



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
ENVIRONNEMENT
Direction D – Capital Naturel
ENV.D.4 – Programme LIFE
Chef d'Unité

Bruxelles, le **21 OCT. 2016**
ENV-D-4 SG/PR/

Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-
Pyrénées
Mélanie Némoz
75, voie du Toec
BP 57611
31076 Toulouse
France

melanie.nemoz@espaces-naturels.fr

Objet: LIFE13 NAT/FR/000092 LIFE+ DESMAN - Rapport à mi-parcours

Madame,

J'ai bien reçu votre rapport à mi-parcours et votre demande de paiement. Votre rapport est très bien rédigé et rend parfaitement compte de l'avancement du projet. Je tiens aussi à saluer votre prise de recul sur votre évaluation des résultats du projet et votre première analyse des bénéfices du projet à long terme.

Malgré certains retards, notamment sur les actions concrètes de conservation et la maîtrise foncière, votre projet est en bonne voie pour atteindre ses objectifs. Les études et expérimentations préparatoires sont à présent presque terminées et ont d'ores et déjà permis d'améliorer les connaissances sur la biologie et l'écologie de l'espèce, qui confirment la pertinence des actions de conservation envisagées.

Je vous félicite pour vos actions de sensibilisation et de communication. Je note en particulier que l'outil cartographique et le cahier des charges de prise en compte du desman dans les études d'impact et d'incidence sont finalisés et devraient être mis à disposition des services instructeurs et de leurs prestataires d'ici quelques mois. Par l'ampleur et la qualité de vos interventions auprès de publics variés, votre projet a certainement déjà contribué à mieux faire connaître l'espèce et les enjeux de sa préservation.

Votre rapport financier est globalement satisfaisant mais certains points devront être améliorés pour votre rapport final. Le seuil fixé à l'article 28.3 des dispositions communes pour le second préfinancement est atteint. J'ai donc le plaisir de vous informer qu'un versement d'un montant de 534.541,20 € sera bientôt effectué en votre faveur.

Je vous rappelle que le rapport à mi-parcours fera l'objet d'un réexamen ultérieur à l'occasion de l'évaluation du rapport final. En conséquence, les dépenses déclarées à ce jour ne sont pas à considérer comme définitivement approuvées. Dans l'annexe de la présente, vous trouverez des remarques à prendre en compte et une liste de documents à fournir en annexe de votre rapport final. Veuillez noter que si les éléments demandés en annexe ne sont pas fournis en totalité, votre rapport final ne sera pas considéré comme complet. Or, toute demande de paiement soumise avec un rapport incomplet est suspendue dès sa réception. Cela signifie que le délai de paiement indiqué dans les Dispositions communes ne démarrera que lorsque vous aurez soumis un rapport final complet (cf. article 28.5 des Dispositions communes).

Pour assurer l'envoi d'un rapport complet et cohérent, je vous recommande vivement d'envoyer un projet de rapport à votre contact de l'équipe externe de suivi pour avis avant de soumettre la version finale à la Commission.

Votre prochain rapport est attendu pour le 31 décembre 2017.

En vous souhaitant une bonne continuation dans votre projet, je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations,



Hervé MARTIN

c.c.: oreade-breche@neemo.eu, maud.latruberce@neemo.eu, eletters@neemo.eu, fin-prague@neemo.eu, Frederic.Ruyschaert@developpement-durable.gouv.fr